



Section stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier

PERMIS DE STATIONNEMENT 2020-2021 – RÈGLES IMPORTANTES

(période 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021)

AFFICHAGE DU PERMIS

1. Votre permis **doit être accroché au rétroviseur** (et non pas déposé sur le tableau de bord) et être clairement visible de l'extérieur du véhicule. Si le véhicule est conçu de sorte qu'il rend impossible ou difficile sa lecture, le détenteur a la responsabilité de satisfaire aux conditions d'affichage.
2. Si les conditions d'affichage du permis ne sont pas respectées, un constat d'infraction pourrait vous être émis. En aucun cas nous ne procéderons à l'annulation d'un constat. Si vous désirez contester, vous devez compléter la partie détachable « *Formule de réponse* » et « *Plaidoyer* » du constat et l'acheminer à la cour municipale, tel qu'indiqué au verso du constat.

ANNULATION DU PERMIS

1. Pour toute annulation de permis, **vous devez aviser la Section stationnement en nous acheminant le formulaire « *Demande d'annulation* » dûment complété avant le 15 précédant le mois d'annulation.**

Les documents peuvent être envoyés par courriel à l'adresse suivante: stationnement@gatineau.ca

2. **Vous devrez retourner votre permis mensuel** à la Section stationnement avant la fin du dernier mois d'utilisation, sinon, vous devrez payer les frais mensuels applicables pour le mois suivant. Lorsque vous rapporterez le permis mensuel, un permis temporaire vous sera remis pour la période résiduelle du mois payé.
3. **Demande d'annulation durant le mois** : Aucun remboursement.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Tout changement en lien avec votre permis de stationnement doit être signalé immédiatement en remplissant le formulaire « *Demande de modification* » prévu à cet effet et en l'acheminant à l'adresse suivante : stationnement@gatineau.ca

- Des frais de 30 \$ seront exigés pour tout permis perdu ou volé (réf. Ville de Gatineau, Grille de tarification 2019 – Annexe V)
- Des frais de 35 \$ seront exigés pour tout chèque retourné ou paiement préautorisé refusé par l'institution financière

Pour toutes questions relatives à votre permis de stationnement, veuillez communiquer avec nous en composant le 819 595-7860 ou par courriel à stationnement@gatineau.ca

Section stationnement
Décembre 2019